

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 FÉVRIER 2024

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le treize février deux mille vingt-quatre, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 14 – Quorum : 8

Présents (11) : André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Benoit SIMONNEAU

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Jack RAMBAULT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 07-02-2024

Secrétaire de séance : Madame Dominique REGNIER

FINANCES

Approbation du compte de gestion

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2023 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2023.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2023 établi au regard du compte susmentionné.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget de la régie, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2023.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 540,44	1 033 795,00	1 039 335,44
Titres de recette émis (b)	500,00	980 178,97	980 678,97
Réductions de titres (c)		15 268,14	15 268,14
Recettes nettes (d = b - c)	500,00	964 910,83	965 410,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 540,44	1 033 795,00	1 039 335,44
Mandats émis (f)	4 081,64	972 194,05	976 275,69
Annulations de mandats (g)		79 771,55	79 771,55
Dépenses nettes (h = f - g)	4 081,64	892 422,50	896 504,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		72 488,33	68 906,69
(h - d) Déficit	2 581,64		

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2023 afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2023 est conforme aux résultats du compte administratif.

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques,**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2023,**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;**
- **autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le 20 FEV. 2024

Notifié ou publié le 20 FEV. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

